

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0133

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE CÂBLE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE DU 25 MAI 2021 AU 23 JUILLET 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 14 mai 2021 de la société Axians fibre IDF, sise 102 avenue Jean Jaurès à IVRY-SUR-SEINE (94200),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de raccordement de câble, avenue Pierre Mendès France à Noisiel (77186), pour l'installation de la fibre,

CONSIDÉRANT que la société Axians fibre IDF, sise 102 avenue Jean Jaurès à IVRY-SUR-SEINE (94200), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

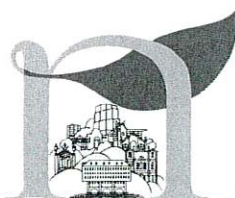
ARTICLE 1 : La société Axians fibre IDF, sise 102 avenue Jean Jaurès à IVRY-SUR-SEINE (94200), est autorisée à entreprendre des travaux de raccordement de câble avenue Pierre Mendès France à Noisiel (77186), pour l'installation de la fibre, **du 25 mai 2021 au 23 juillet 2021.**

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux **48 heures avant le début des travaux.**

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8h à 17h30. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et

1/2



VILLE DE NOISIEL

0133

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE CÂBLE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL (77186) POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE DU 25 MAI 2021 AU 23 JUILLET 2021 »

mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société IDF,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18 MAI 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

| | |
|---|-------------|
| Transmis au représentant de l'État le | 20 MAI 2021 |
| Affiché en Mairie le | 20 MAI 2021 |
| Publié au Recueil des Actes Administratifs le | 20 MAI 2021 |
| Notifié le | 20 MAI 2021 |

2/2

